

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Avril

M. DE BISMARCK, CANDIDAT

Les Allemands ne sont pas uniquement préoccupés de Sylvain Dornon et de ses échasses, comme paraissent le croire certains statisticiens ; ils ont d'autres questions en tête. Le 1^{er} avril était la fête de M. de Bismarck, le 15 sera le jour de son élection ou de sa défaite dans la 19^e circonscription du Hanovre.

Le 1^{er} avril a été un jour très gai à Friedrichsruhe ; la plupart des députations ont apporté des cadeaux d'un grand prix. On sait qu'un groupe d'admirateurs de l'ex-chancelier avait acheté une parcelle de terrain qui arrondit tout à fait le domaine de Friedrichsruhe, en empêchant des spéculateurs d'y élever des hôtels dont le voisinage aurait importuné le prince. Les titres de propriété ont été remis à M. de Bismarck.

Les visiteurs, dont beaucoup appartiennent à la plus haute aristocratie, ont afflué à Friedrichsruhe où tout le monde était reçu. Dans la soirée, il y a eu retraite aux flambeaux et discours adressé au prince par le riche armateur hambourgeois M. Wermann.

Le prince a répondu d'un ton enjoué qu'il avait l'air, à ses propres yeux, d'un élève qui reçoit de bons certificats : « Je n'ai pas été gâté ainsi, a-t-il ajouté, quand j'étais au pouvoir. Mais cette reconnaissance que vous m'exprimez sera l'héritage le plus précieux que je transmettrai à mes enfants et petits-enfants. » Le prince paraissait bien portant et robuste.

Il y avait une ombre au tableau : Guillaume II s'était abstenu. Pas le moindre télégramme n'était arrivé de l'empereur.

Or, en Allemagne, où tout s'observe, on a remarqué beaucoup que Guillaume II, qui n'a pas envoyé de félicitations au prince de Bismarck pour sa fête, a adressé au prince de Hohenlohe, à la même occasion, un télégramme extrêmement chaleureux.

Dans l'entourage du vieux chancelier, on a essayé de donner le change et de laisser croire que la rupture n'était pas aussi complète. Les *Nouvelles de Hambourg*, où la prose de M. de Bismarck fait autorité, ont publié un article fort remarqué, disant que c'est à tort qu'on a prétendu que des divergences existaient entre l'ex-chancelier et le gouvernement actuel, que le prince est trop grand patriote pour préparer des difficultés à l'empire qu'il a créé ou à son gouvernement.

Il y a là, pour M. de Bismarck, une raison électorale : il est candidat et désire bien passer contre un socialiste qui est un pauvre hère et un progressiste qui est un maître sot.

M. de Bismarck a, dans sa circonscription un agent bien compromettant : c'est le docteur Jérusalem. Ce brave homme se multiplie et visite toutes les communes pour organiser des réunions. Il vient de lui arriver une piquante aventure. Ayant pris une voiture pour se rendre dans une localité où il comptait prononcer un grand discours, il eut la malchance de tomber sur un cocher socialiste qui le promena par monts et par vaux, l'égaré, et ne le mit finalement à destination que lorsque la réunion s'était depuis longtemps séparée.

Ce sont là les cocasseries des élections allemandes. Ce n'est pas d'ailleurs le seul mauvais tour que le cocher socialiste ait joué au docteur Jérusalem. Il l'a versé très consciencieusement une demi douzaine de fois sur des tas de cailloux, et le bon docteur loin de s'en plaindre, déclare que c'est d'un excellent augure pour le succès de son candidat.

Tout est gai dans cette élection, sauf pour M. de Bismarck. Après le cocher fantaisiste et socialiste, voici des socialistes qui, n'étant pas cochers, affrètent un bateau à vapeur.

La *Gazette de Cologne* dit que les socialistes déploient dans la circonscription de Geestemünde une grande activité pour faire échouer la candidature du prince de Bismarck et réussir celle de leur représentant.

Un vapeur a été loué et des agitateurs révolutionnaires habitant Hambourg vont y monter très prochainement, s'engager dans tous les canaux pour pouvoir visiter les cabanes les plus isolées et y faire leur propagande. Un bataillon, composé de 500 socialistes hambourgeois, se répandra au dernier moment dans toutes les localités de la circonscription, et fera de l'agitation, le jour même de l'élection, jusqu'à la dernière heure.

Dans la presse on raisonne sur les conséquences du succès ou de l'échec de l'ancien chancelier. On se rappelle ce que disait le professeur Delbrück, un conservateur libre, dans un article sur l'élection dans le Hanovre qui a fait grand bruit : « De toute façon, l'élection du 15 avril ne peut donner de bons résultats : si le prince de Bismarck échoue, ce sera une honte pour le pays qu'un tel homme subisse un pareil affront ; s'il triomphe, ce sera un malheur, car il pourra former un parti qui paralysera l'action du gouvernement. »

Ce sont là des théories. Le monde politique se préoccupe surtout si le prince de Bismarck sera élu. Or, voici les dernières nouvelles : « L'élection de M. de Bismarck dans la 19^e circonscription de Hanovre est assurée. Si, contre toute attente, M. de Bismarck se trouvait en ballottage avec le candidat socialiste, tous les progressistes voteront au second tour pour lui. »

Nous n'avons plus longtemps à attendre ; l'élection a lieu dans six jours.

DELMOURS.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

ELECTION SENAORIALE

M. Hallberg, professeur à la Faculté de Toulouse, nous informe qu'il pose sa candidature au Sénat. C'est donc le quatrième candidat connu à cette heure.

raient peur ; mettez-moi, mon colonel, devant vingt Anglais ou vingt Allemands, et vous verrez !

— Nous savons que vous êtes brave, fit le président ému malgré lui : mais ce qui est bien contre l'ennemi est un crime contre son supérieur ; vous avez un autre motif de défense que celui-là. Voyons, Constant, sortez de votre silence, et dites-nous ce qui vous a poussé à cet acte de folie indigne d'un vrai soldat français.

A cette voix presque paternelle, Jean-Pierre fit un effort pour se maintenir et effaça du doigt une larme trop pressée qui émergeait de ses yeux. — Mon colonel, dit-il lentement, vous me demandez le secret de mon cœur, le nom de celle que l'autre a perdue ; ce nom-là ne sortira jamais de ma bouche, ce serait le déshonorer deux fois.

Un second cri partit du fond de la salle, et fut couvert par des bravos.

Le président imposa silence mais faiblement.

— Vous ne voulez rien dire, alors ?

— Je vous dis tout ce que je puis dire ; je suis coupable, condamnez-moi.

La femme voilée dont nous avons parlé s'était levée, et elle s'était élancée à la barre, lorsque M. Girard qui l'observait, la saisit par le bras et la força de se contenir.

Le président donna la parole au ministère public.

L'avocat militaire avait une besogne facile.

L'accusé avouait, et il demandait la condamnation.

Il appuya sur la nécessité de faire un exemple

et de refuser toutes circonstances atténuantes.

M. Hallberg est un républicain de vieille date dont on connaît la modération des idées et l'ampleur du caractère. Certainement son heure viendra, lorsque ceux qui ont, en quelque sorte, des droits acquis comme l'honorable M. Relhié, auront reçu de leurs concitoyens la récompense de leurs efforts et de leurs luttés pour la cause libérale.

Nous voyons avec plaisir des hommes de la valeur de M. Hallberg prendre rang parmi les personnalités politiques de notre département. C'est l'heureux présage du relèvement intellectuel de nos grandes assemblées politiques.

Conseil général du Lot

Séance du 7 avril

La séance est ouverte à 2 h, 1/2.

M. Duphénéux, secrétaire, lit le compte-rendu de la séance de la veille.

Ce procès-verbal est adopté sans opposition.

M. Cocula demande qu'un champ d'expérience pour l'agriculture soit mis à la disposition des instituteurs.

Renvoyé à la commission des finances.

M. Talou donne lecture d'une demande de crédits de 3,500 fr. faite par M. le Préfet et M. le Sous-Préfet de Gourdon pour recevoir dignement les membres du gouvernement qui assisteront à l'inauguration de la ligne de Brive à Cahors.

Adopté.

La liquidation de la retraite de MM^{es} Castagné et Teyssède est adoptée.

M. Relhié lit un rapport sur une demande de remise d'une somme de 922 fr. 30 formulée par M. Maitral à son engagement décennal.

An nom de la commission, M. Relhié s'oppose à cette remise, soutenue par M. Cuniac.

Une discussion assez longue s'engage à ce sujet entre MM. Relhié et Cuniac.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Relhié donne lecture d'une demande de subvention au sujet des peintures de la coupole ouest de la cathédrale, découvertes au cours des travaux de restauration.

M. le Ministre a approuvé un devis de 11,000 fr. environ.

M. le Préfet demande un supplément de subvention.

La commission propose de voter une somme de 500 fr.

Les conclusions de la commission des finances sont adoptées.

M. de Verninac expose la demande de M. Henras au sujet de la caserne de gendarmerie. M. Henras demande la résiliation du marché ou une indemnité.

La loi, d'ailleurs, était formelle.

Lorsqu'il eut requis l'application de la peine capitale, le président s'adressa à l'accusé :

— Qu'avez-vous à répondre contre l'accusation.

— Rien, dit Jean-Pierre.

Le conseil se retira pour délibérer.

Au bout d'un quart d'heure, il entra en séance.

Les conversations particulières cessèrent ; aussitôt l'accusé fut ramené à son banc.

Le président prononça la sentence suivante :

« Considérant que le soldat Jean-Pierre Constant, du 25^e de ligne a contrevenu à la discipline en forçant la consigne et en s'évadant de la caserne où il était consigné pour huit jours.

« Que cette évasion avait pour but de reconstruire le sous-lieutenant Bertrand, et d'exercer sur lui une vengeance à raison d'une peine disciplinaire imposée par cet officier.

« Que la nuit, à l'aide de violences, l'accusé a précipité son supérieur dans le canal Saint-Martin avec l'intention d'attenter à ses jours, tentative qui a échoué par une circonstance indépendante de la volonté de son auteur.

« Que d'ailleurs l'accusé avoue tous ces faits.

« Le conseil, après en avoir délibéré, conformément à la loi.

« Vu l'article 48 du décret des 39 septembre et 19 octobre 1791.

« Vu l'article 3 du décret du 12 mai 1793 ;

« Vu la loi du 21 brumaire an V, titre VIII, article 5 ;

« Vu la loi du 19 vendémiaire an VII ;

Ici le président donna lecture de tous ces articles, puis il reprit.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 32

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

XX

LE CONSEIL DE GUERRE

Je dois dire qu'il a avoué tous les faits à sa charge ; il est donc utile d'entendre un seul témoin le lieutenant Maurice Bertrand.

Maurice avança à la barre, prêta serment et commença sa déposition.

Un mouvement du plus vif intérêt accompagnait ses paroles.

Il reproduisit textuellement la scène du canal, sans rien ajouter, comme sans rien retrancher.

— Vous saviez donc nager ? demanda le président.

— Oui, mon colonel ; depuis le jour où j'ai failli périr en Seine, j'ai profité de l'avertissement.

— Ignorez-vous pourquoi le soldat Constant vous en voulait ?

— Il prétendait que j'ai séduit sa fiancée.

— Etait-ce vrai ?

— La personne en question n'était fiancée à qui

Un procès a été perdu par M. Henras qui, avant de faire appel du jugement le condamnant, propose de transiger.

M. de Verninac propose, au nom de la commission des travaux publics, de rejeter purement et simplement la demande de M. Henras.

Adopté. M. Bénèche dépose une délibération du Conseil municipal de Flaugnac demandant le sectionnement électoral. Plusieurs communes demandent le sectionnement, notamment Montvalent, St-Pantaléon, Lavercaillère, Duravel, Soturac, Lherm et Castelnau-Montratier.

Renvoyé à la session d'août. Plusieurs communes des départements voisins, demandent la création de foires.

Avis favorable. Subvention de 5,500 fr. accordée par l'Etat aux établissements de bienfaisance.

Les conclusions de la commission sont adoptées. M. de Verninac est désigné comme membre de la commission chargée de nommer un professeur d'agriculture.

La commune de Cambes demande à être autorisée à planter du tabac.

Avis favorable. M. Cocula donne lecture du projet d'adresse suivant à envoyer à M. le Président de la République :

« Le Conseil général du Lot exprime tous ses regrets qu'il ait été impossible de comprendre la ville de Cahors dans l'itinéraire du prochain voyage de M. le Président de la République dans le Midi.

« Il se fait l'interprète des vœux unanimes de la population quercynoise en lui exprimant son désir d'être visitée par le chef de l'Etat.

« Le département qui a vu naître Gambetta, et dont l'attitude politique aux dernières élections législatives générales a été la plus significative de France, espère être reconnu digne de cette haute faveur. »

Adopté. M. Cocula dépose un vœu de la société des vétérinaires du département demandant la réglementation et l'organisation du service vétérinaire des foires et marchés.

Après les observations de M. le Préfet, le vœu est renvoyé à la commission.

M. Cocula dépose un autre vœu par lequel il demande que les Jésuites soient absolument exclus du personnel de l'enseignement et des services publics et qu'on exige pour être admis aux divers examens, un certificat constatant que les candidats ont été instruits dans les établissements de l'Etat.

La proposition de M. Cocula est renvoyée à la commission des vœux et sera discutée demain. La séance est levée à 4 heures.

LES RÉSERVISTES

Les réservistes d'infanterie sont arrivés mardi à la caserne du 7^e de ligne pour accomplir une période d'exercice de 28 jours.

Mercredi, dès sept heures, ces jeunes gens ont commencé les exercices sur nos diverses places publiques.

ÉBOULEMENT

Un éboulement sans importance s'est produit il y a deux jours, au tunnel de Marot, sur la nouvelle ligne de Gourdon.

La remise en état du tunnel ne demandera que quelques jours.

Faisant application de la loi :

« Condamne Jean-Pierre Constant à la peine de mort ;

« Et ordonne que l'arrêt sera exécuté, conformément à l'article 1^{er} de la section VI des décrets des 12-16 mai 1793.

« Condamné, vous avez vingt-quatre heures pour vous pourvoir en révision. »

Après cette sentence, deux cris partirent de la salle, deux cris déchirants.

L'un était poussé par la dame voilée, qui s'évanouit et vers laquelle Maurice se précipita.

C'était Jenny.

L'autre par la mère Marie, qui ne se trouva pas mal, oh ! non, mais qui bousculait les gardes en criant :

— Mon enfant ! rendez-moi mon enfant !

Il fallut toute la force de M. Durand, toute l'autorité de M. Girard, pour emmener la femme hors du prétoire.

Jean-Pierre avait été emmené aussitôt par les gardes.

Le conseil, revenu dans la salle des délibérations, fit appeler Maurice Bertrand, qui se rendit à cet appel.

— Monsieur, lui dit sévèrement le colonel, nous venons de faire notre devoir en condamnant ce jeune soldat ; mais s'il est coupable, il y a beaucoup de votre faute.

— Mais, mon colonel...

— Assez. Le conseil vient de faire une seconde fois son devoir en signant une demande de grâce, qui sera remise ce soir même à Sa Majesté. Voulez-vous la signer.

Maurice prit vivement une plume et signa.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

(29^e Congrès des sociétés savantes)

MM. les membres de la Société des Études du Lot, désirant prendre part au 29^e congrès des sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne les 20, 21 et 22 Mai, sont priés d'en informer M. le président de la Société avant le 12 Avril, dernier délai. Une réduction de demi-place leur étant accordée, ils devront faire connaître par quelle ligne est desservie la gare d'où ils se proposent de partir, le nom de cette gare et celui de la gare où le transfert doit s'effectuer.

Ils devront, en outre, transmettre au ministère de l'instruction publique (1^{er} bureau du secrétariat) une analyse des travaux qu'ils présentent au congrès.

Pour renseignements complémentaires s'adresser au secrétariat de la Société.

Le Secrétaire des séances,

JOSEPH BLANC.

LA POLICE DES MŒURS A CAHORS

Par suite d'un laisser faire regrettable, au point de vue des mœurs, depuis quelque temps un assez grand nombre de cafetiers et de débitants de boissons de notre ville semblaient avoir oublié qu'il existe un arrêté de police leur interdisant l'emploi de filles ou femmes étrangères à leur famille, à un service quelconque dans les parties de leur établissement affectées aux consommateurs.

Aussi, la police vient-elle de dresser une série de procès-verbaux contre les plus récalcitrants, ce qui aura pour effet, nous voulons l'espérer, de purger notre ville d'une catégorie de déclassés qui trouvent trop facilement dans quelques établissements des moyens de débauche.

Nous appellerons également l'attention de la police sur le kiosque de la musique, et le jardin public qui sont tous les jours et surtout le soir un peu trop fréquentés par les gamins et les dé-souivrés.

CONCOURS DE GREFFAGE

Un concours de greffage sur vignes américaines aura lieu à Cahors, le samedi, 9 mai 1891, à 1 h. très précise du soir, dans la pépinière départementale située au lieu dit Saint-Namphaise, derrière la caserne.

L'appel des candidats s'effectuera à midi précis sur le champ du concours.

Douze primes seront distribuées dans ce concours :

- 1^o Une prime de 50 fr.
- 2^o Une prime de 45 fr.
- 3^o Une prime de 40 fr.
- 4^o Une prime de 35 fr.
- 5^o Une prime de 30 fr.
- 6^o Une prime de 25 fr.
- 7^o Une prime de 20 fr.
- 8^o Une prime de 15 fr.
- 9^o Une prime de 13 fr.
- 10^o Une prime de 10 fr.
- 11^o Une prime de 9 fr.
- 12^o Une prime de 8 fr.

Tous les agriculteurs du département pourront prendre part au concours.

Les concurrents devront se faire inscrire, avant le 1^{er} mai prochain, au Conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot, rue du Lycée, à Cahors.

Chacun d'eux recevra un égal nombre de sou-chés à greffer et sera libre d'employer le mode

— Sous-lieutenant, j'espère qu'à la première occasion votre bravoure rachètera ce que cette affaire a de fâcheux pour vous.

— Je le promets, dit Maurice.

— Vous êtes autorisé à demander un changement de régiment, et j'appuierai la demande.

L'amant de Jenny s'inclina et sortit du conseil, plus condamné peut-être que le malheureux Jean-Pierre.

XXI

LA PETITE MAISON DU PORTHEREAU

Lorsque le voyageur descend de la gare du chemin de fer de Paris à Orléans, dans cette dernière ville, sur la rive droite de la Loire, il se trouve dans un faubourg.

Il ne tarde pas à traverser un boulevard circulaire, et à pénétrer dans la ville par une rue qui mène infailliblement à la place du Martroy.

De là il descend, non moins infailliblement, au pont d'Orléans, qui mène tout droit, en suivant la route, au village d'Olivet, renommé pour ses fromages.

Nous ne conduirons pas le lecteur jusque là. Nous le prions seulement de traverser avec nous le grand pont d'Orléans, et de tourner à gauche en allant vers le barrage de la Loire, établi à trois ou quatre cents mètres en amont du pont.

Entre le pont et le barrage, existe un faubourg d'Orléans nommé le Porthereau ou les Porthereaux.

Ce faubourg est un village qui doit un peu son animation à la caserne d'infanterie qui occupe un certain espace sur son territoire.

Maurice Bertrand, après l'arrêt du conseil de

de greffe, de ligature et d'engluement qu'il préféra.

Il sera tenu compte, dans les appréciations du jury, de la simplicité du procédé, de sa rapidité et de la proportion des reprises.

La proclamation des prix ne se fera que lorsque le jury aura pu vérifier les succès obtenus par chaque concurrent. Elle aura lieu à Cahors, le 1^{er} septembre 1891, à 3 h. du soir, au Conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT

M. P. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat, vient d'adresser au ministre de l'agriculture son rapport sur les cultures et produits végétaux, l'état des bestiaux au 31 décembre 1890 et le détail des différents comptes de l'établissement placé sous sa direction.

Il résulte de ce rapport que la valeur totale des cultures et produits végétaux de la ferme-école s'est élevée, en 1890, à la somme de 27,443 fr. 80, ayant donné un bénéfice net de 8,581 fr. 04.

Parmi les récoltes les plus importantes, nous devons mentionner le blé, la vigne et les fourrages.

Le blé qui occupait une surface de 13 hectares et demi, a donné 215 quintaux métriques de grains et 542 quintaux de paille ; soit à l'hectare 16 quint. 71 de grains et 40 quint. 15 de paille. Le compte blé se solde par un bénéfice net de 2,023 fr. 73.

M. Dufour mentionne, dans son rapport, une expérience des plus intéressantes faite sur les blés et qui prouve combien est utile l'emploi des engrais chimiques.

Tous les champs de blé ont été divisés en deux parties, sur l'une desquelles on a appliqué, au milieu d'avril, 200 kilogrammes de nitrate de soude par hectare. L'état comparatif de la végétation n'a laissé aucun doute sur l'efficacité de l'engrais complémentaire et le battage a permis de constater, de la manière suivante, le produit moyen par hectare.

Blés nitrés : 1,775 kilos de grains 4,550 kilos de paille ;

Blés non nitrés : 1,443 kilos de grains et 3,540 kilos de paille, d'où une différence, en faveur des premiers, de 332 kilos de grains et de 4,004 kilos de paille.

Si l'on tient compte de la valeur du nitrate de soude employé, le bénéfice net réalisé, grâce à l'emprunt de cet engrais, s'est élevé à 61 fr. par hectare ensemencé.

Les vignes américaines et franco-américaines sont très vigoureuses à la ferme école, bien que très jeunes encore, elles ont produit cette année 17 hectolitres 30 de vin à l'hectare. Ces vignes ont été traitées à la bouillie bordelaise en mai juin et juillet ; aussi n'ont-elles présenté aucune apparence de mildiou ni de black-rot et ont conservé leurs feuilles jusqu'au 15 novembre.

La dernière partie du rapport de M. Dufour est consacré à l'école elle-même et aux apprentis.

Le dernier concours d'entrée a eu lieu le 15 novembre dernier. Il y a eu 44 candidats âgés de 16 à 20 ans, appartenant à des familles de cultivateurs, propriétaires, fermiers ou métayers, parmi lesquels le jury d'examen a pu faire un bon choix de 16 apprentis.

L'école comprend, en ce moment, 32 apprentis formant deux divisions. Animés d'un bon esprit, ils mettent à profit les leçons théoriques et pratiques qui leur sont données et exécutent, avec

guerre, avait demandé à permuter, et il avait obtenu d'entrer, avec son grade, au 49^e de ligne, alors en garnison au Porthereau.

L'affaire Constant avait fait du bruit : M. Bertrand père avait parcouru les antichambres du ministère, et comme il était riche, non seulement il fut écouté, mais on lui promit de l'avancement pour son fils, s'il voulait rompre une union indigne de lui, et surtout s'il voulait s'allier à quelque famille qui serait désignée.

C'était le rêve du vieux rentier.

Un mois après son départ de Paris, Maurice était nommé lieutenant au 49^e de ligne et le conscrit Jean-Pierre, gracié, avait sa peine commuée en cinq ans de fers et faisait route pour Rochefort.

Chose singulière, le condamné allait tranquille et la tête haute vers la punition, tandis que le favorisé sentait un pli commencer à son front.

Les faveurs sont quelquefois lourdes à porter.

Maurice était encore trop épris de Jenny, pour l'abandonner, et d'ailleurs elle était enceinte, et il ne devait pas la laisser ainsi.

Considération de jeunesse. A vingt-trois ans, on n'est pas encore sceptique.

Le mois de janvier se passa sans amener aucun événement, ainsi qu'une partie du mois de février.

Toutefois, les affaires politiques s'embronillaient. M. Guizot, ministre écouté du roi Louis-Philippe, avait de nombreux ennemis. La bourgeoisie était mécontente, et le peuple qui payait le pain cher depuis deux ans, grondait sourdement.

goût, les divers travaux de la ferme, où on les emploie tour à tour aux champs et aux étables, afin de les familiariser avec le maniement des divers instruments, en différentes opérations de la culture et en soins à donner au bétail.

Parmi les apprentis sortis au 1^{er} octobre 1890, 14 ont obtenu le certificat d'instruction avec la prime de 300 fr. Ce sont, par ordre de mérite : Conquet, Paul Valette, Girma, Penchenat, Bach, Fournié, Maurel, Amouroux, Déjean, Bouyssi, Bouzou, Numa Valette, Ruamps et Bergouieux.

Deux de ces apprentis, MM. Conquet et Paul Valette, ont en outre, obtenu les médailles d'argent du ministre de l'agriculture et la prime d'encouragement donnée par la Société agricole du Lot. Trois autres apprentis, MM. Girma, Penchenat et Bach, ont obtenu des médailles de bronze.

TRISTE ÉVÈNEMENT

On lit dans la Dépêche :

La Dépêche annonçait, le 25 mars, qu'on avait trouvé, au lieu dit la Remise-Froide, près Assier, le cadavre d'un officier supérieur des environs de Paris, mort subitement à la suite de la rupture d'un anévrisme, au moment où il venait de faire une visite à l'asile de Leyme.

Nous recevons aujourd'hui quelques détails sur cet événement qui a vivement ému toute la région qui en a été le théâtre.

Une jeune personne de 18 à 20 ans, remarquablement belle, fille d'un haut dignitaire de la marine française, avait été atteinte, il y a huit mois environ, d'aliénation mentale. Envoyée à l'établissement de Leyme, elle y était l'objet de soins qui ne tardaient pas à lui rendre la santé. Très récemment, M. Mirat, directeur de l'établissement d'aliénés, prévenait les parents que leur enfant était complètement guérie et qu'on pouvait venir la prendre.

Le père, empêché de se rendre lui-même à Leyme, pria l'un de ses frères, officier supérieur d'infanterie, d'aller chercher la jeune fille et de la ramener au plus vite.

L'oncle se rendit donc immédiatement à Leyme et, le jour même de son arrivée, reprenait avec sa nièce le chemin de Paris. M. Mirat avait mis son coupé à la disposition de l'officier pour le conduire, lui et la jeune fille, à la gare d'Assier. Arrivé au lieu dit la Remise-Froide, l'officier éprouva le besoin de mettre un instant pied à terre. Laisant sa nièce, qui s'était endormie, dans la voiture, il dit au cocher, après être descendu, de marcher au pas et qu'il allait le rejoindre.

Au bout de quelques instants, la jeune fille se réveillait ; ne voyant pas son oncle à ses côtés, elle demanda des explications au cocher, qui les lui fournit ; mais, en proie à un fâcheux pressentiment, elle voulut revenir en arrière, et au point même où il était descendu, elle retrouvait son oncle étendu sur le sol et ne donnant plus signe de vie. Cette vue ébranla de nouveau, et plus profondément encore, la raison de la pauvre enfant ; elle est redevenue folle et a dû être reconduite à Leyme.

Gramat

Concours de pouliches. — Un concours public de pouliches de 2 et 3 ans de 1/2 sang aura lieu, en 1891, à Gramat, le samedi 25 avril, à 8 heures du matin.

La circonscription du concours est délimitée comme il suit, et les propriétaires y habitant au-

On sait où devait aboutir l'entêtement du chef de cabinet. On avait fait la même expérience en 1830, on l'a faite trois ou quatre fois depuis on la refera certainement encore, et la fin sera toujours la même.

Les entêtés seront noyés dans le flot populaire.

Cependant on appelait à Paris les troupes dont les officiers semblaient les plus royalistes. Le 49^e étant un régiment dévoué au régime de la royauté tricolore, il fut un des premiers mandés.

Un jour, la femme qui avait servi de garde malade à Jenny, entra et lui dit que le 49^e partait pour Paris.

— Quand cela dit-elle.

— Demain matin.

— C'est impossible.

Je vous assure que cela est. Je le tiens de mon fils, qui est jardinier chez Mgr Dupanloup, et vous pensez que son Eminence est bien instruite.

— En effet.

Il paraît que cela se gâte à Paris.

Les républicains se remuent : mais soyez tranquille, ma petite, avec de bons régiments on les mettra à la raison.

Le soir Maurice se présenta comme à l'ordinaire, et ne parla de rien.

Jenny fut obligée de lui dire le bruit qui courait.

Il répondit que rien n'était certain ; que d'ailleurs il s'agissait d'un simple déplacement provisoire, et qu'une fois Paris tranquille il reviendrait à Orléans.

Jenny le regarda dans les yeux. (A suivre.)

ront seuls le droit de faire concourir leurs pouliches quelle que soit la station d'étalons où celles de 3 ans auront été saillies — à condition qu'ils puissent justifier d'une possession de 3 mois au moins.

Seront admis :
1° L'arrondissement de Gourdon ;
2° Les cantons de Bretenoux, Saint-Céré et Latronquière.

3° Le canton de Lacapelle-Marival, moins les communes de Ste-Colombe, St-Bressou, Le Bouysson et Cardaillac.

4° Le canton de Livernon moins les communes suivantes : Boussac, Issepts, Reyvignes, Livernon, Grèzes, Corn, Brengues, Ste-Eulalie et Cambes.

Des primes variant de 50 à 300 francs seront distribuées aux lauréats de ce concours.

Montcuq

Le jeune Félix Lacavalérie, âgé de 16 ans, domestique chez M. Balmay, propriétaire au Garric, vient d'être mordu par un chien enragé. Ce jeune homme a été immédiatement envoyé à Paris par les soins de la municipalité de Montcuq afin d'y subir le traitement Pasteur.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 12 AVRIL
de 4 h. à 5 h. du soir
(Allées Fénélon)

Richard Wallace (marche) Sellenick.
La poupée de Nuremberg (ouvert.) Adam.
España (valse) Chabrier.
Martha (fantaisie) Flotow.
Chanson d'Henri IV (gavotte) Vpoussot.

FAITS DIVERS

Les assurances sur la vie

La 3^e Chambre du Tribunal civil de la Seine vient de juger un procès particulièrement intéressant et qui touche à l'une des matières les plus importantes et les plus controversées de notre législation moderne, les Assurances sur la vie.

Le 5 août 1885, le Figaro publiait l'entrefilet suivant :

Toulouse 4 août. — M. Georges Baurens, substitut du procureur général, s'est pendu ce matin, en son domicile, allées Lafayette. Ce suicide attribué à de graves embarras financiers, suite de pertes au jeu, a produit une douloureuse impression au Palais, où M. Baurens, par son aménité, sa courtoisie, sa modération d'opinions, était très estimé. Le défunt était célibataire et appartenait à une honorable famille du Gard.

M. Baurens avait, en 1877, contracté deux assurances de 10,000 francs chacune, sur sa vie, avec les Compagnies la France et la Nationale. Or, aux termes de leurs polices, ces deux Compagnies ne répondent pas des risques du suicide. Aussi lorsque M^{me} veuve Sipièrre, sœur et héritière de M. Baurens, éleva après le décès de son frère la prétention de se faire verser le montant de l'assurance, les Compagnies se refusèrent formellement à tout paiement, en invoquant leurs statuts.

De là le procès actuel.

La solution semble, à première vue, extrêmement limpide. Erreur ! la jurisprudence du Tribunal est aujourd'hui fixée : La preuve du suicide incombe tout entière à la Compagnie. Il faut que celle-ci établisse la volonté de se donner la mort « consciente et réfléchie » de la part de l'assuré.

C'est cette preuve que les deux compagnies se sont efforcées de faire par les enquêtes auxquelles il a été procédé à Toulouse, sur l'ordre du Tribunal.

Des détails assez curieux semblent ressortir de ces enquêtes.

M. Baurens avait été trouvé pendu le matin, dans sa chambre, la tête passée dans un nœud coulant qu'il avait fait avec les cordons de tirage de ses rideaux de fenêtre.

Or, quelques années auparavant, M. Baurens, alors substitut du procureur de la République, avait été appelé à constater, dans une chambre d'hôtel meublée, le suicide d'une personne fort connue à Toulouse par ses aventures conjugales, suicide accompli dans des conditions absolument identiques. Il avait examiné le cadavre avec un soin minutieux, et témoigné d'une grande surprise que les membres ne fussent pas convulsionnés, et que l'expression du visage fût aussi calme.

Et même, à plusieurs reprises, le jeune magistrat avait fait remarquer aux assistants que la défunte avait l'air de n'avoir pas souffert et que de tous les moyens de mort volontaire, celui qu'elle avait choisi, était évidemment le moins répugnant et le plus doux. Il est permis de penser que le malheureux jeune homme s'était rappelé cet incident de sa vie judiciaire au moment de mettre fin à ses jours.

En réponse à ces enquêtes, M^{me} Sipièrre avait fait procéder à des contre-enquêtes qui tendent à établir que M. Baurens se serait suicidé dans un accès de fièvre chaude.

Sur les plaidoiries de M. Jules Barbier pour M^{me} veuve Sipièrre et de M^{me} Martini et Roger Allou pour les compagnies la France et la Nationale le Tribunal, estimant que des dépositions des

témoins, il résulte bien que le suicide de M. Baurens a été conscient et réfléchi et que cette fatale détermination a été prise sous le coup de préoccupations sérieuses relatives à sa situation de fortune désespérée, a rejeté purement et simplement la demande de M^{me} Sipièrre et déclaré les deux Compagnies complètement libérées.

Les haricots

C'est la mode aujourd'hui de décrier ces mets de nos ancêtres. On prétend que les haricots sont une nourriture grossière, indigeste et bonne simplement pour les pauvres, qui sont contraints de s'en contenter; mais il y a là-dessous un peu de préjugé et beaucoup d'exagération.

Les haricots, cuits convenablement et bien préparés, constituent un mets appétissant, nutritif, sain et économique, non seulement pour les hommes et les santés robustes, mais pour les femmes délicates et les enfants. Ils contiennent 24 pour 100 de substance nitreuse, sous la forme de légumine, de caséine végétale, et sont, par cette raison, plus nourrissante que la plupart des autres aliments. Ils produisent deux fois plus de chaleur vitale que le blé, à proportions égales, s'assimilent dans une mesure beaucoup plus large; malheureusement, il est rare qu'ils soient bien préparés.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Le conseil d'hygiène a adopté le texte de trois instructions relatives l'une à la rougeole, l'autre à la coqueluche, la troisième à la fièvre scarlatine.

La notice qui concerne la rougeole est précédée de ces lignes :
« La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse.

» Elle l'est surtout dans les quelques jours qui précèdent l'éruption, alors que l'enfant a les yeux rouges et larmoyants, qu'il toussa et est enchifrené.
« C'est une erreur de croire que la rougeole est salubre et toujours bénigne. »

La notice recommande des mesures d'isolement parmi lesquelles celle-ci :

« Les enfants qui ont eu la rougeole ne doivent pas retourner à l'école pendant au moins dix-huit jours à partir du début de l'éruption; en outre, il est nécessaire de leur faire prendre auparavant un bain savonneux. Ce bain ne sera donné qu'après la disparition du catarrhe bronchite,
» Le malade sera tenu dans un état constant de propreté. »

Le conseil engage les familles à désinfecter les vêtements du malade et la chambre dans laquelle il a été soigné.

Voici la notice qui concerne la coqueluche :
« La coqueluche est très contagieuse.
» C'est une maladie souvent grave, à raison surtout des complications qu'elle détermine, et elle est particulièrement meurtrière pour les enfants de moins de deux ans ou affaiblis.
» Mesures d'isolement. Il faut isoler les enfants atteints de coqueluche et éloigner d'eux ceux qui n'ont pas encore eu cette maladie. »

Au sujet de la scarlatine, on lit :
« La scarlatine est une maladie contagieuse.
» Elle exige surtout de grands soins.
» Elle est surtout redoutable par les complications qui peuvent survenir, même après la disparition de l'éruption. »

Les cas de fièvre scarlatine devront être déclarés au commissariat de police, pour Paris, ou à la mairie, dans les communes du ressort de la préfecture.

L'instruction ajoute :
« Si le malade ne peut recevoir à domicile les soins nécessaires, s'il ne peut être isolé, et surtout si plusieurs personnes habitent la même chambre, il doit être transporté dans un établissement spécial.
» Les chances de guérison sont alors plus grandes et la transmission n'est pas à redouter.
» Le transport devra toujours être fait dans une des voitures spéciales mises gratuitement à la disposition du public par l'administration.
Le malade devra être placé dans une chambre séparée, où les personnes chargées de lui donner des soins devront seules pénétrer. Le lit sera placé au milieu de la chambre; les tapis, les tentures et les grands rideaux seront enlevés. L'instruction prescrit en outre :
« Le malade sera tenu dans un état constant de propreté.
» Son isolement devra durer au moins quarante jours à partir du moment où l'éruption a été constatée.
» Les personnes appelées à donner des soins au malade seront choisies, autant que possible, parmi celles qui ont déjà eu la fièvre scarlatine. Elles devront se laver les mains fréquemment, et surtout avant les repas.
» Elles ne mangeront jamais dans la chambre du malade. »

AGRICULTURE

LE GREFFAGE DES PLANTES

Après un hiver des plus rigoureux, le végétal engourdi se réveille dans les jardins. La primevère, dont le nom indique les premiers jours du printemps, ouvre sa corolle, et les jonquilles, les jacinthes vont l'imiter. Le rosier s'appête, de son côté, pour sa toilette du mois de mai. De tous les végétaux, il n'est pas parmi ceux qui ont le plus souffert du froid. Il est rustique par essence, le rosier. Exception faite des variétés exotiques, il a la santé robuste de l'églantier, sur lequel on le greffe, et qui pousse et fleurit en

pleine campagne, dans les endroits les plus arides.

La fleur de l'églantier sent ses bourgeons éclore, dit le poète, en annonçant le printemps. Grâce à l'églantier, on peut, avec la greffe, cultiver dans les terrains les plus ingrats toutes les variétés de roses, qui sont infinies, depuis la rose de Provence jusqu'à celle du Bengale et de l'île Bourbon. On compte plus de cinq cents espèces différentes. Comme la race humaine, celle des rosiers s'épanouit dans tous les climats, sous la réserve des précautions que le froid exige, dans l'extrême nord seulement. La rose est célébrée comme la reine des fleurs par tous les poètes, depuis l'Inde antique, dans les légendes des Védas jusqu'à nos jours, par Meisset, après Anacréon, Sapho et Ronsard, depuis les âges primitifs jusqu'à l'époque de décadence, où un prince fit à ses convives la surprise de les charmer d'abord, puis de les étouffer sous une pluie de roses, après un festin.

La terre sèche, légère, convient mieux au rosier que le sol humide, où il donne des fleurs odorantes. A part les grandes chaleurs et les gelées, on peut les planter en toute saison. On les multiplie par boutures, par marcottes, par dragons et par la greffe. La durée des rosiers greffés à haute tige est limitée par la lutte entre le végétal sauvage et celui auquel on l'associe. L'églantier greffé pousse constamment, au pied des tiges secondaires, très nombreuses, qui paralysent le développement de la greffe. Le remède est la transplantation et la taille. Il faut veiller à ce que les rejetons rustiques, que le paysan appelle des têtes, parce qu'ils sucent et épuisent la sève qui doit nourrir la greffe, ne se développent pas au début car, en ce cas, la partie greffée se sécherait et périrait d'anémie.

Le greffage se fait jusqu'en juin; les végétaux qui, avec l'églantier, s'y prêtent le mieux, sont le poirier et l'amandier. Le poirier sauvage pousse, comme l'amandier dans le Midi, sur les hauteurs, dans les terrains incultes. Ses branches sont couvertes de piquants. Son fruit est très aigre. On le fait bouillir et on le donne au bétail.

Sur le poirier sauvage on greffe les poires de toutes qualités, mais surtout la petite poire verte et la blanquette.

Sur l'amandier on greffe le pêcher; et c'est grâce à l'amandier que l'on récolte la pêche dans les pays hauts et secs où l'arrosage par les canaux ne supplée pas à la rareté des pluies.

L'opération du greffage doit être faite par un temps doux, et dans la saison où le sujet est en sève, à la fin de l'hiver, au printemps et à la fin de l'été, car la grande chaleur, comme le grand froid, est nuisible au greffon détaché de son arbre. En été, il se dessèche, ou bien il se gèle. La saison la plus favorable, c'est avril, quand les sujets sont en sève pour alimenter les bourgeons qui leur sont appliqués.

Dernières nouvelles

LE COMTE DE PARIS
Le comte de Paris, dit le Figaro, a choisi M. Audiffret Pasquier pour présider le conseil politique.

CONSPIRATION CONTRE LE TZAR
Le Daily Telegraph reçoit une dépêche annonçant la découverte d'une conspiration contre le Tzar.

L'EXPOSITION FRANÇAISE A MOSCOU
Il est inexact que M. de Morenheim doive aller à Moscou pour l'inauguration de l'exposition française.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
M. Emile Zola a été élu, dimanche, président de la Société des gens de lettres, en remplacement de M. Hamel. Ont ensuite été nommés : vice-présidents, MM. Gustave Toudouze et Gourdon de Genouilhac; questeurs, MM. le Senne et Demesse; rapporteurs, MM. Cahu et de Larmandie; secrétaires, MM. Georges Bastard et de la Brière.

CONGRÈS CATHOLIQUE
Le Congrès catholique a été clôturé dans la soirée de mardi. Mgr d'Hulst et Mgr Freppel ont prononcé des discours très applaudis. L'adresse au Pape a été votée par acclamation. Les congressistes ont fait mercredi un pèlerinage au Sacré-Cœur de Montmartre.

TELEPHONIE
Des essais téléphoniques ont eu lieu, mardi, entre Marseille et Londres. Ils ont pleinement réussi.

RAILWAYS ESPAGNOL
Le chemin de fer du Nord Espagne est intercepté par des éboulements.
Les voyageurs pour la France subiront pendant deux jours un transbordement.

Mauvaise économie. — L'économie est certes une belle chose, mais vous avouerez que cette qualité ne doit pas s'exercer sur les médicaments. Evidemment, tout enrhumé est libre de se soigner avec des capsules de goudron bon marché, au risque de ne pas éprouver de soulagement. Mais nous ne comprenons pas que, pour économiser quelques sous, on préfère un produit renfermant un goudron plus ou moins pur aux véritables capsules Guyot blanches. Exiger sur chaque flacon la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

THÉÂTRE DE CAHORS

M^{me} Favart

Nous aurons le 15 avril, à notre théâtre, une représentation extraordinaire avec le concours de M^{me} MARIA FAVART, la grande artiste de la Comédie-Française.

M^{me} Favart qui a créé avec un talent si considérable les principaux rôles dans les grandes pièces d'Emile Augier, viendra jouer sur notre scène : *Gabrielle*, comédie en cinq actes de l'illustre auteur. La célèbre comédienne jouera aussi dans la même soirée, le rôle de M^{me} Guichard dans *Monsieur Alphonse*, comédie en trois actes d'Alexandre Dumas fils. M^{me} Favart qui a étudié tout dernièrement ce rôle, le joue avec la perfection la plus grande et y déploie un talent tout à fait remarquable. Cette création comptera certainement parmi ses plus brillants succès remportés au théâtre.

M^{me} Favart est accompagnée d'une troupe tout à fait de premier ordre. Les artistes ont été choisis avec le plus grand soin, dans les principaux théâtres de Paris, surtout au Gymnase et au Vaudeville; l'interprétation de ces deux grandes pièces sera donc tout à fait supérieure.

Il était impossible de choisir un spectacle plus attrayant : *Gabrielle*, le chef-d'œuvre d'Emile Augier, et *Monsieur Alphonse*, la plus jolie, la plus amusante comédie d'Alexandre Dumas, fils.

Bourse de Paris

Cours du 8 Avril 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	94 92
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 15
3 0/0 Emprunt 1891.....	compt.	93 70
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 40

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4400
CRÉDIT FONCIER.....	1275
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	483 75
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	630
EST (Chemin de fer).....	935
LYON.....	1540
MIDI.....	1326
NORD.....	1825 90
ORLÉANS.....	1535
OUEST.....	1090
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1475
CANAL DE SUEZ.....	2457 50
CANAL DE PANAMA.....	37 50
Etablissements DECAUVILLE.....	450

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447
EST 3 0/0.....	439
MIDI 3 0/0.....	447 75
NORD 3 0/0.....	447 50
ORLÉANS 3 0/0.....	442 25
OUEST 3 0/0.....	448
SUD DE LA FRANCE.....	423
OUEST-ALGÉRIEN.....	430
EST-ALGÉRIEN.....	429
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605
— — — — — 4 0/0 1863.....	528
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	390
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	474
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	480
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	466 25
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	421 50
— — — — — — 3 0/0 1885.....	475
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	74
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	523

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99 70
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	199 70
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	342 50
SARAGOSSÉ 3 0/0.....	390

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	665
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 1

BULLETIN FINANCIER

du 8 Avril 1891

Le marché est aujourd'hui ce qu'il était hier c'est-à-dire ferme et sans affaires. On pèse sur place et il en sera probablement ainsi jusqu'après la liquidation de Londres.

Les nouvelles font absolument défaut.
Le 3 0/0 est comme hier à 95,07, le nouveau fait 93,80.

Les actions de nos grandes sociétés de Crédit sont sans changement. Le Foncier est à 1,275, la Banque de Paris fait 821, 25, le Crédit Lyonnais est à 778, 75.

Les chemins Portugais sont à 485.
Les fonds étrangers varient peu. L'Italien conserve son avance à 84, 05. Les fonds ottomans sont en reprise, le Portugais se tient ferme.

On ne connaît que superficiellement en France la situation économique du Portugal et de quelles ressources très grandes dispose ce pays. Au point de vue agricole, ses 88,000 kilomètres carrés de superficie, sans parler de ses riches colonies, ne présentent pour ainsi dire aucune valeur.

L'industrie portugaise a pris surtout depuis une vingtaine d'années, un essor qui tend à la rendre indépendante de l'Angleterre qui lui fournissait jadis la presque totalité de ses produits manufacturés.

En Banque, l'Alpine est à 122 50. L'action des mines de Podiafra vaut 40 fr. L'obligation de la ville de Montpellier est demandée à 397,50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans porte à la connaissance du Public que Monsieur le Ministre des Travaux Publics vient d'homologuer la proposition faite d'inscrire dans son tarif principal D 33, les nouvelles dispositions suivantes.

Magasinage gratuit, dans les gares d'Ivry et de Vitry, des vins en fûts par expédition de 5000 kilogrammes au minimum.

1^o Les vins par expédition de 5000 kilogrammes à destination des gares d'Ivry et de Vitry, qui auront effectué sur le réseau d'Orléans un parcours d'au moins 300 kilomètres, seront exonérés, sur la demande expresse de l'expéditeur ou du destinataire, des droits de magasinage, dans ces deux gares, pendant un délai de 30 jours ;

2^o Ce délai sera réduit à deux jours pour les vins adressés en Donon à la gare d'Ivry.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot, la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 avril 1891 : — Fr. Desplantes : Poisson d'avril. — André Theuriot : Charme dangereux. — Jules Claretie : Le Troisième Dessous (suite). — P. Maël : Mer bleue (fin). — Hector Malot : Mariage riche (suite). — Sacher Masoch : Le Serpent du Paradis (suite). — Gustave Aimard : Le Commandant de la campagne (suite).

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 4 avril : — Les cadrans solaires : Ch.-Ed. Guillaume. — L'adoption de l'heure nationale : Jacques Léotard. — Les roches à figures animées : Gaston Tissandier. — L'alimentation automatique des foyers indus-

triels : E. H. — Les Peaux-Rouges : M^{lle} de Nadaillac. — Les araignées aéronautes : Henry de Varigny. — Filtre à grand débit : G. Richou. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 31 mars 1891 : Stanislas Meunier. — Vieilles recettes : Le prestidigitateur Alber. — La maison de Nicéphore Niepce : G. T. — « Supplément » Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.



16, rue du Maréchal Brune, 16
A BRIVE

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES
DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
des principaux Établissements d'Éducation
du Lot et de la Corrèze

DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains)
POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).
Grand succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir
(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

ALPH. SEGUÉLA, FILS

PÉPINIÈRE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alcante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation, à demeure

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, hêtres truffiers
PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
donner un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir le 1^{er} série

A louer

La moitié de la maison, du jardin et des autres bâtiments situés à Péchagal, avec terrasse et petit lac; le tout situé à trois kilomètres environ de la ville de Cahors.

Superbe point de vue. — Réparations au gré du locataire.

On vendrait ces immeubles avec 63 ares de terre attendant au même lieu, mais en nue-propiété seulement.

S'adresser à M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, numéro 7.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.
MÈRE DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

PAPIER WLINSKI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSKI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

VIGNES AMÉRICAINES

5,000 Othellos Racinés

A VOIR ARRACHER SUR PLACE

Extra-beaux — à 100 fr. le mille

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)